

# CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2015

## COMPTE RENDU

### Étaient présents :

MOYNE Bernard – VACHET Marie-Josèphe – HUMBERT Frédéric – GALLOIS Sophie – CADOUX Michel – SEGUIN Anne – DESCHAMPS REVEL Chantal – DOREY Jacques – CLUNY Pascale – GUILLON Jean-Michel – STIEFVATER Yves – LUCAND Christophe – ALIN Jérôme – AMINI Malika – REMY Aurélie – PETRIGNET Blandine – QUINTALLET Mary – DEFAUT Marc

### Absents excusés :

MERRA Jacques (pouvoir à Anne SEGUIN) – NAKOS Marie (pouvoir à Malika AMINI) – SEGUIN Jérôme (pouvoir à Jérôme ALIN) – RAITTS Nathalie (pouvoir à Mary QUINTALLET) – THOUR Salim (pouvoir à Marc DEFAUT)

La séance est ouverte à 20 heures

Le Maire propose au conseil municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour. Il s'agit d'une rectification d'une délibération prise en décembre 2014, et d'une proposition de validation de contrat d'approvisionnement de bois. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces deux adjonctions.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2015

Le compte-rendu de la séance est approuvé à l'unanimité.

## TRAVAUX PASSERELLE SNCF : PRÉSENTATION DU PROJET

Le Maire accueille en séance Monsieur Reynald BEGIN, Directeur d'opération délégué à la SNCF, accompagné de son collaborateur Monsieur Christophe GAVOILLE. Ces agents sont en charge du projet de passerelle en gare de Gevrey-Chambertin, et se proposent de faire aux élus une présentation de cette opération au moyen d'un diaporama. Le coût des travaux est fixé à 1 786 0000 €. L'entreprise EIFFAGE est adjudicataire du marché pour la partie génie civil. Les travaux ont débuté en janvier 2015, trois places du parking de la gare ont été neutralisées pour le bon déroulement du chantier. La passerelle est composée de 11 éléments en béton armé, et l'assemblage se fera la nuit sur une période comprise entre le 18 mai et le 19 juin 2015. La commune se chargera

d'avertir les riverains des possibilités de nuisances sonores dès que la SNCF lui aura transmise les dates exactes d'interventions nocturnes.

Les travaux de couverture de la passerelle et de réfection des quais (sur 130m de long) sont programmés du 18 mai à la fin juin.

La pose des ascenseurs s'effectuera de la mi-juillet à fin septembre 2015.

La mise en service de la passerelle est prévue pour la fin de l'année.

A la demande d'un élu, il est répondu que les travaux seront réalisés sans perturbation pour les voyageurs.

Après cette présentation, le Maire remercie les intervenants pour la qualité de leur exposé, et les invite à quitter la séance.

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : ACTIVITÉS DU CENTRE ARC EN CIEL**

Le Maire présente au conseil municipal Monsieur Xavier Rollot, responsable jeunesse et animation globale au sein du centre social de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin. Il l'invite ensuite à faire une présentation aux élus du fonctionnement du centre Arc-en-Ciel, et des différentes activités proposées par cette structure qu'il anime.

Monsieur ROLLOT fait tout d'abord un bref historique du centre socioculturel. Créé en 1984, celui-ci est géré depuis 2008 par la communauté de communes.

Ce centre est adhérent à la Fédération des centres sociaux, laquelle défend des valeurs de solidarité et de « vivre ensemble ».

Sa démarche auprès des élus se justifie par un constat que les populations ne connaissent pas (ou mal) les activités et services mis en place, et qu'il lui paraît important de venir communiquer des informations utiles qui pourraient être relayées par les membres des conseils municipaux issus du territoire couvert par la communauté de communes.

Monsieur ROLLOT dresse ensuite une liste non-exhaustive des activités proposées par sa structure. (Relais assistantes maternelles, micro-crèche, restauration scolaire, accueil loisirs, médiathèque, accompagnement scolaire, point accueil demandeurs d'emploi...)

Il souligne également la signature de conventions avec des communes et des associations locales, et cite l'exemple du CCAS de Gevrey-Chambertin avec l'aide au permis de conduire, et de l'association « la passerelle du bonheur ».

Puis, Monsieur ROLLOT procède à la distribution d'une plaquette d'informations comprenant les coordonnées des différents élus de la communauté de communes et des animateurs en charge des activités proposées, ainsi que des plaquettes présentant les programmes actuels.

Il évoque notamment la manifestation itinérante « l'escapade » qui permet de faire connaître plusieurs villages, et de promouvoir des initiatives locales par le biais d'ateliers et d'animations diverses. Cette promenade à vocation familiale favorise la découverte du territoire et du patrimoine local, et s'inscrit dans une véritable démarche d'animation culturelle.

Il signale les travaux menés actuellement avec la commission communale en charge des Sports pour la prochaine édition de « la fête du sport », et également le rapprochement effectué avec la commission communale « communication » pour la distribution du journal « Latulu » en même temps que le « zapping ».

Monsieur LUCAND prend ensuite la parole pour saluer la démarche de Monsieur ROLLOT de rencontrer les élus des 22 communes, et rappelle que le centre a des services qui rayonnent sur un territoire de 200 km<sup>2</sup>. Il ne s'agit pas que de jeux et fêtes, mais c'est surtout des services aux habitants. A cet effet, il propose un renforcement des liens hypertextes entre les sites internet de la commune et de la communauté de communes de manière à favoriser la diffusion des informations auprès des internautes.

Après quelques mots de conclusion et avant de le raccompagner, le Maire remercie Monsieur ROLLOT pour son intervention.

## **D1502-01 TRAVAUX PÔLE ADMINISTRATIF : AVENANTS AU MARCHÉ**

Monsieur CADOUX expose au conseil municipal que dans le cadre du programme des travaux du pôle administratif, le maître d'œuvre soumet deux propositions d'avenant au marché public concernant :

Le lot n°03 – Démolitions-maçonnerie : Entreprise La Construction d'un montant de 15 580.52 € HT. (Montant initial du marché 309 134.47 € HT, soit augmentation de 5.04 %)

Le lot n°04 – Structure bois - habillage de façades – couverture : Entreprise Les Charpentiers du Morvan d'un montant de 3 970.99 € HT. (Montant initial du marché 231 000 € HT, soit augmentation de 1.72 %)

Madame QUINTALLET fait remarquer qu'il fallait s'attendre à avoir des avenants pour cette opération, et s'interroge sur le bien-fondé de ces travaux compte tenu des réformes territoriales à venir, notamment au niveau des intercommunalités. Monsieur LUCAND répond sur ce point en précisant qu'il convient dans l'immédiat de pouvoir satisfaire aux besoins des usagers, mais également des personnels qui travaillent actuellement dans des espaces particulièrement réduits. Le Maire souligne la nécessité pour la mairie de répondre aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Après avoir entendu les projets d'avenants et les explications de Monsieur CADOUX, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer avec l'entreprise :

- La Construction l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à l'aménagement du pôle administratif (lot n°03 – Démolitions-maçonnerie) d'un montant de 15 580.52 € HT représentant une augmentation d'environ 5.04% du marché établi initialement à 309 134.47 € HT.
- Les Charpentiers du Morvan l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à l'aménagement du pôle administratif (lot n°04 – Structure bois - habillage de façades - couverture) d'un montant de 3 970.99 € HT représentant une augmentation d'environ 1.72% du marché établi initialement à 231 000 € HT.

## D1502-02 SICECO : DEMANDE D'ÉTUDE D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE DU CHÊNE

Monsieur DOREY rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la programmation des travaux de voirie, la réfection de la rue du Chêne fait actuellement l'objet d'une étude par le cabinet BAFU, maître d'oeuvre. En effet, la chaussée de cette rue mérite d'être refaite.

Afin de pouvoir poursuivre dans cette démarche, il convient d'envisager en amont la réalisation de travaux de dissimulation des réseaux aériens. Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

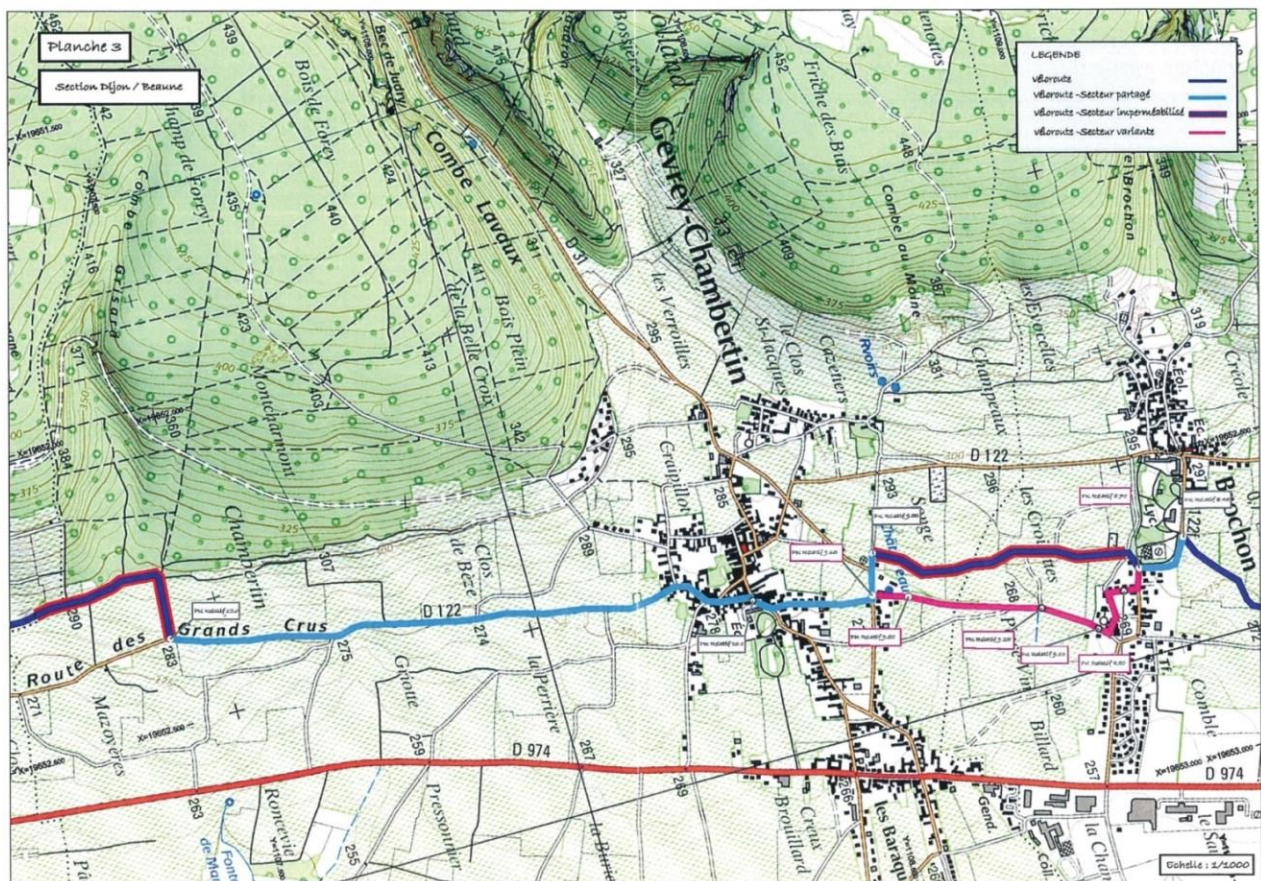
Monsieur DOREY propose de solliciter le concours du SICECO pour effectuer une étude en vue d'entreprendre des travaux d'enfouissement.

Après avoir entendu les explications de Monsieur DOREY, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter la réalisation d'une étude d'enfouissement des réseaux rue du Chêne et demande si possible une programmation de ces travaux pour le mois d'octobre 2015.

## D1502-03 PROPOSITION D'ITINÉRAIRE VÉLOROUTE

Madame VACHET expose au conseil municipal que la commune a été saisie par le conseil général d'une proposition d'itinéraire véloroute sur le territoire communal. Elle présente sur une carte les deux tracés qui ont été proposés par les services du conseil général.

Après avoir entendu les explications de Madame VACHET, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la proposition de voie partagée rue de la Maladière. (Voir plan ci-dessous).



## D1502-04 PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire expose au conseil municipal qu'un agent du secrétariat est actuellement au grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, et qu'il remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe. Ce grade ne figure pas jusqu'à présent dans le tableau des effectifs, il propose de le créer pour pouvoir nommer cet agent à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015 (sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire placée auprès du centre de gestion) et de fixer un régime indemnitaire afférent à ce nouveau grade (en complément de la délibération du 23 juin 2014 modifiant le régime indemnitaire des agents).

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,
- Vu le tableau des emplois,

Décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition de création d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet relevant de la catégorie C au secrétariat de mairie
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

EMPLOI	GRADE ASSOCIÉ	CAT.	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo.
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	1	TC

- de fixer le régime indemnitaire afférent à ce nouveau grade comme il suit :

Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe :

- ✓ attribution de l'Indemnité Administrative et de Technicité (IAT) : montant de base X nombre d'agents X 4
- ✓ attribution de l'Indemnité d'exercice des missions de Préfecture (IEMP) : montant de base X nombre d'agent X 1.5

(Le coefficient individuel est fixé par arrêté de Monsieur le Maire, au regard des critères définis et visés par le Comité Technique Paritaire. Ces indemnités sont payables mensuellement.)

- d'inscrire au budget les crédits correspondants (chapitre 12)

**D1502-05 AUTORISATION DE LIQUIDER, MANDATER LES DÉPENSES  
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 :  
PROPOSITION DE RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°D1412-07  
DU 8 DÉCEMBRE 2014**

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 8 décembre 2014, le conseil municipal avait décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement de 2015 avant le vote du budget 2015 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts (par chapitre) au budget de l'exercice 2014.

Ces dépenses d'investissement étaient comprises dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-après:

Chapitre	Crédits votés en 2014	25%
Investissement - Dépense		
20 - Immobilisations incorporelles	8 864.00 €	2 216.00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 033 064.20 €	258 266.05 €
23 - Immobilisations en cours	1 355 534.52 €	338 883.63 €
<b>Total</b>	<b>2 397 462.72 €</b>	<b>599 365.68 €</b>

Or, les crédits repris dans le tableau sont ceux qui figuraient au budget primitif, et ne tiennent pas compte des décisions modificatives prises en cours d'année budgétaire pour les chapitres 20 et 21.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'annuler la délibération n°D1412-07 et de la remplacer par la présente délibération avec les montants rectifiés figurant dans le tableau ci-dessous.

Chapitre	Crédits votés en 2014	25%
Investissement - Dépense		
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>85 864.00 €</b>	<b>21 466.00 €</b>
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>963 064.20 €</b>	<b>240 766.05 €</b>
23 - Immobilisations en cours	1 355 534.52 €	338 883.63 €
<b>Total</b>	<b>2 404 462.72 €</b>	<b>601 115.68 €</b>

## **D1502-06 ONF : PROPOSITION DE CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT**

Après avoir entendu les explications de Monsieur HUMBERT, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le choix proposé par l'ONF concernant le contrat d'approvisionnement négocié de gré à gré pour la vente des houppiers et des petits bois des parcelles n°67A-68A-69A avec l'entreprise SAS – ONF ENERGIE

Essence concernée : houppiers de hêtre non démembrés et non façonnés et petits bois pour un volume approximatif envisagé de 225 m<sup>3</sup>.

Mode de dévolution : vente de gré à gré à la mesure de bois équivalent sur pied, l'unité étant la tonne anhydre.

Par cette validation le conseil accepte la vente groupée conclue en application des articles L 214-7 et L 214-8 du Code Forestier : le prix de vente sera en totalité encaissé par l'Agent comptable Secondaire de l'ONF qui reversera à la commune la quote-part établie, diminuée de 1% correspondant aux frais de gestion reversés à l'ONF.

Le virement au propriétaire interviendra au plus tard à la fin du 2ème mois suivant l'encaissement effectif des sommes par l'acquéreur du lot regroupé.

Il s'engage en outre à assurer la bonne exécution du contrat à partir des produits extraits de son domaine forestier, une fois la proposition de prix acceptée par l'organe exécutif de la commune, et le contrat conclu par l'ONF.

## **COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22**

Le conseil municipal est informé des décisions prises par le Maire au titre des délégations qui lui ont été données conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Remboursements par l'assurance GROUPAMA pour :
  - des frais de sinistre (accident à la Croix des Champs) pour un montant de 386.78 €,
  - - vol de matériel pour un montant de 822.65 €,
  - solde du sinistre d'une borne escamotable pour 833.38 €.
- Remboursement par un automobiliste à la suite de dégradations faites par son véhicule sur le feu tricolore de la rue de la Petite Issue pour un montant total de 1 498.20 €

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : INFORMATIONS**

Monsieur LUCAND communique aux élus l'ordre du jour du conseil communautaire fixé au jeudi 19 février 2015.

## AFFAIRES DIVERSES

- Madame GALLOIS rappelle le goûter des seniors qui se déroulera le dimanche 15 mars 2015, et fait circuler une feuille d'inscription auprès des élus. Concernant la distribution du « zapping », elle invite chacun des membres du conseil municipal à signer une fiche sur laquelle il s'engage à assurer la tournée dans le secteur qui leur est affecté.
- Le Maire rappelle les dates des prochaines élections départementales, et invite les élus à s'inscrire sur le planning des permanences des trois bureaux de vote (Par tranche de 2h30).
- Monsieur CADOUX fait le point sur l'avancement des travaux du pôle administratif. Le chantier n'a pas pris de retard pour le moment, et la fin des travaux reste prévue début juin 2015. Une visite sur place est programmée au choix des élus communaux et intercommunaux le samedi 28 février à 10h, ou le 7 mars à 10h. Une inscription préalable en mairie s'avère nécessaire compte tenu de la limitation du nombre d'élus admis à visiter le chantier. Monsieur CADOUX signale que la commission « Bâtiments » se réunira le 2 mars à 19h.
- Monsieur DOREY mentionne l'état dégradé de la chaussée de la rue de l'église, et rapporte que sa remise en état incombe aux services du conseil général. Une phase transitoire avant réfection complète de la voirie est prévue par la pose d'un enduit bicouche autour du 15 mars 2015. La commune procédera à ses frais à la remise en état du trottoir côté vigne.



La séance est levée à 22 h 00

Prochaine séance du conseil municipal fixée au **Mardi 7 avril 2015 à 20h**



## RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2015

### Étaient présents :

MOYNE Bernard – VACHET Marie-Josèphe – HUMBERT Frédéric – GALLOIS Sophie – CADOUX Michel – SEGUIN Anne – DESCHAMPS REVEL Chantal – DOREY Jacques – CLUNY Pascale – GUILLON Jean-Michel – STIEFVATER Yves – LUCAND Christophe – ALIN Jérôme – AMINI Malika – REMY Aurélie – PETRIGNET Blandine – QUINTALLET Mary – DEFAUT Marc

### Absents excusés :

MERRA Jacques (pouvoir à Anne SEGUIN) – NAKOS Marie (pouvoir à Malika AMINI) – SEGUIN Jérôme (pouvoir à Jérôme ALIN) – RAITTS Nathalie (pouvoir à Mary QUINTALLET) – THOUR Salim (pouvoir à Marc DEFAUT)

D1502-01	Travaux pôle administratif : avenants au marché
D1502-02.	SICECO : demande d'étude d'enfouissement des réseaux rue du Chêne
D1502-03	Proposition d'itinéraire vélo-route
D1502-04	Personnel communal : modification du tableau des emplois
D1502-05	Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015 : proposition de rectification de la délibération n° D1412-07 du 8 décembre 2014
D1502-06	Proposition de contrat d'approvisionnement

Signatures des conseillers présents :